

DEC131997DR07

Décision portant cessation de fonctions de M. Vincent GIRARD, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO)¹ au sein de l'unité UMR 5240 intitulée « Microbiologie, adaptation et pathogénie »

LA DIRECTRICE

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n°DEC000039DR07 du 06/01/2000 portant nomination de **M. Vincent GIRARD** aux fonctions d'ACMO,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par **M. Vincent GIRARD**, dans l'unité du CNRS n°5240, à compter du **1^{er} janvier 2011** .

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à **VILLEURBANNE**, le **11 juillet 2013**

La directrice de l'unité

Nicole COTTE PATTAT

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional du CNRS

¹ Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"

DEC132477dr08

Décision portant nomination de M. Nicolas CALVE, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7315 intitulée « Science des procédés céramiques et de traitements de surface » - (SPCTS).

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 modifiée portant création de l'unité UMR n°7315, intitulée « Science des procédés céramiques et de traitements de surface » (SPCTS) dont le directeur est M. Thierry CHARTIER ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Nicolas CALVE, Ingénieur d'Etude, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7315 à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 04 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Thierry CHARTIER

DEC132478dr08

Décision portant nomination de M. Yvan STROPPIA, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7322 intitulée «Laboratoire d'Economie d'Orléans» (LEO).

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7322, intitulée Laboratoire d'Economie d'Orléans (LEO) ;

Vu la décision n° DEC122780INSHS du 26 novembre 2012 portant nomination de Mme Raphaëlle BELLANDO aux fonctions de directrice par intérim de l'unité UMR n°7322, intitulée « Laboratoire d'Economie d'Orléans » (LEO)

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Yvan STROPPIA, Ingénieur de Recherche de 2^{ème} classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7322 à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 06 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
La directrice d'unité
Raphaëlle BELLANDO

DEC132480dr08

Décision portant nomination de M. Yves ROLLAND, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7324 intitulée «Cités, Territoires, Environnement et Sociétés» (CITERES).

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7324, intitulée Cités, Territoires, Environnement et Sociétés (CITERES), dont le directeur est M. Patrice MELE ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Yves ROLLAND, Technicien de classe normale, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7324 à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 04 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Patrice MELE

DEC132481dr08

Décision portant nomination de M. Laurent CATHERINE, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - (ISTO).

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7327, intitulée Institut des Sciences de la Terre d'Orléans (ISTO), dont le directeur est M. Bruno SCAILLET

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Laurent CATHERINE, Ingénieur d'Etude de 2^{ème} classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7327 à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 05 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Bruno SCAILLET

DEC132483dr08

Décision portant nomination de M. Christophe HONSTETTRE, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7347 intitulée « Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies » (GREMAN).

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7347 intitulée Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies (GREMAN), dont le directeur est M. Marc LETHIECQ ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Christophe HONSTETTRE, Technicien, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7347 à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 04/09/2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Marc LETHIECQ

DEC132484dr08

Décision portant nomination de M. Benoît METROT, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7348 intitulée «Laboratoire de Mathématiques et Applications» (LMA).

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7348 intitulée Laboratoire de Mathématiques et Applications (LMA), dont le directeur est M. Pol VANHAECKE ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Benoît METROT, Ingénieur d'Etude, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7348 à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 03 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Pol VANHAECKE

DEC132485dr08

Décision portant nomination de M. Romain THERON, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7349 intitulée « Laboratoire de Mathématiques, Analyse, probabilités, Modélisation d'Orléans » - (MAPMO).

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité n° UMR7349, intitulée « Laboratoire de Mathématiques, Analyse, probabilités, Modélisation d'Orléans » - (MAPMO), dont le directeur est M. Romain ABRAHAM ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Romain THERON, Assistant Ingénieur, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7349 à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 03 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Romain ABRAHAM

DEC132486dr08

Décision portant nomination de M. Olivier THIBAUT, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7350 intitulée «Laboratoire de Mathématique et Physique Théorique» (LMPT).

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7350, intitulée Laboratoire de Mathématique et Physique Théorique (LMPT), dont le directeur est M. Ahmad EL SOUFI ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Olivier THIBAUT, Ingénieur d'Etude, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7350 à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 03 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Ahmad EL SOUFI

DEC132487dr08

Décision portant nomination de M. Sébastien GUIFFAN, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7355 intitulée « Immunologie et Neurogénétique Expérimentales et Moléculaires » - (INEM).

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7355, intitulée « Immunologie et Neurogénétique Expérimentales et Moléculaires » (INEM), dont la directrice est Mme Valérie QUESNIAUX ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Sébastien GUIFFAN, Technicien de classe normale, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7355 à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 06 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
La directrice d'unité
Valérie QUESNIAUX

DEC132488dr08

Décision portant nomination de M. Alain MOTTET, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMS2268 intitulée «Juriscope – Accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone» (JURISCOPE).

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122739DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMS n°2268, intitulée Juriscope – Accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone, dont la directrice est Mme Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Alain MOTTET, Technicien de classe exceptionnelle, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMS2268 à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 05 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
La directrice d'unité
Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS

DEC132489dr08

Décision portant nomination de M. Laurent CATHERINE, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMS3116 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre» - (OSUC).

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122739DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMS n°3116, intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers en Région Centre » (OSUC) ;

Vu la décision n°DEC131692INSU u 03 juin 2013 portant nomination de M. Yves COQUET aux fonctions de directeur de l'UMS3116 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers en Région Centre »

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Laurent CATHERINE, Ingénieur d'Etude de 2^{ème} classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMS3116 à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 03 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Yves COQUET

DEC132490dr08

Décision portant nomination de M. Thomas NODIMAR, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UPR841 intitulée «Institut de Recherche et d'Histoire des Textes» (IRHT).

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A001DSI du 04 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UPR841, intitulée Institut de Recherche et d'Histoire des Textes - IRHT, dont la directrice est Mme Nicole BERIOU ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Thomas NODIMAR, Ingénieur d'Etude de 2^{ème} classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UPR841 à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 05 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
La directrice d'unité
Nicole BERIOU

DEC132491dr08

Décision portant nomination de M. Christian CHAUVEAU, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UPR3021 intitulée « Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement » - (ICARE).

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR n°3021, intitulée Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement (ICARE), dont le directeur est M. Iskender GOKALP ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Christian CHAUVEAU, Directeur de Recherche de 2^{ème} classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UPR3021 à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 09 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Iskender GOKALP

DEC132493dr08

Décision portant nomination de M. Hervé DOREAU, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UPR3346 intitulée « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » - (P').

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR n°3346, intitulée Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique (P'), dont le directeur est M. Jean-Paul BONNET ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Hervé DOREAU, Assistant Ingénieur, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UPR3346 à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 03 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Jean-Paul BONNET

DEC132494dr08

Décision portant nomination de M. Jean-Christophe VERGEZ, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UPR3346 intitulée « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » - (P').

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR n°3346, intitulée Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique (P'), dont le directeur est M. Jean-Paul BONNET ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-Christophe VERGEZ, Ingénieur d'Etude de 1^{ère} classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UPR3346 à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 03 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Jean-Paul BONNET

DEC132495dr08

Décision portant nomination de Mme Marie-Noëlle BRANLE, aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UPR3346 intitulée « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » - (P').

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR n°3346, intitulée Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique (P'), dont le directeur est M. Jean-Paul BONNET ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Marie-Noëlle BRANLE, Assistante Ingénieure, est nommée chargée de sécurité des systèmes d'information de l'unité UPR3346 à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 03 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Jean-Paul BONNET

DEC132496dr08

Décision portant nomination de M. Yannick BERTEAUX, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UPR4301 intitulée « Centre de Biophysique Moléculaire » - (CBM).

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR n°4301, intitulée Centre de Biophysique Moléculaire (CBM), dont la directrice est Mme Eva JAKAB TOTH;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Yannick BERTEAUX, Assistant Ingénieur, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UPR4301 à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 04 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
La directrice d'unité
Eva JAKAB TOTH

DEC132497dr08

Décision portant nomination de M. Améziane CHERFOUH, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - (TAAM).

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122738DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPS n°44 intitulée Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles (TAAM), dont le directeur est M. Yann HERAULT ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Améziane CHERFOUH, Assistant Ingénieur, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UPS44 à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 06 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Yann HERAULT

DEC132498dr08

Décision portant nomination de M. Emmanuel THETAS, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité USR704 intitulée «Station de Radioastronomie de Nançay» (SRN).

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC101445INSU du 22 avril 2010 portant nomination de M. Gilles THEUREAU aux fonctions de directeur de l'unité USR n°704, intitulée Station de Radioastronomie de Nançay (SRN) ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Emmanuel THETAS, Ingénieur d'Etude de 2^{ème} classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité USR704 à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 06 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Gilles THEUREAU

DEC132499dr08

Décision portant nomination de M. Alain RAVAZ, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité USR3501 intitulée «Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire» (MSHVL).

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122896DGDS du 19 décembre 2012 approuvant la création de l'unité USR n°3501, intitulée Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire (MSHVL), dont la directrice est Mme Marie-Luce DEMONET ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Alain RAVAZ, Assistant Ingénieur, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité USR3501 à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 18 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
La directrice d'unité
Marie-Luce DEMONET

DEC132500dr08

Décision portant nomination de M. Jean-Yves BOURON, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité USR3565 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers » - (MSHS).

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122896DGDS du 19 décembre 2012 approuvant la création de l'unité USR n°3565, intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers» (MSHS) dont le directeur est M. Alain FERRAND ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-Yves BOURON, Ingénieur de Recherche de 2^{ème} classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité USR3565 à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 04 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Alain FERRAND